



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vaccinations

Question écrite n° 94567

Texte de la question

M. Bernard Accoyer interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conditions dans lesquelles va se dérouler la grande consultation nationale sur la vaccination. Face aux actions de désinformation anti-vaccinales, destinées à alimenter les doutes, les craintes et les peurs, le Gouvernement a décidé d'engager une grande consultation nationale sur la vaccination, pilier majeur de la prévention et de la santé publique. De la même manière dont les débats sur le développement et la régulation des nanotechnologies organisés par la Commission nationale du débat public en 2009-2010 ont été perturbés et finalement empêchés, des organisations ou des personnalités vont nécessairement chercher à peser sur cette grande consultation nationale pour la fausser, voire l'empêcher, en utilisant à cette fin des moyens de manipulations sectaires. Des professionnels de santé, interdits d'exercer, sont d'ores et déjà à la manœuvre annonçant des arguments inquiétants sans aucun fondement scientifique contre la vaccination, mettant ainsi en danger des vies. Il souhaite savoir si le Gouvernement, en charge de la santé publique, poursuivra bien en justice les activistes qui chercheraient par tous moyens à perturber le bon déroulement, dans le respect des conditions éthiques propres à la démarche scientifique, de cette grande consultation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94567

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mars 2016](#), page 2476

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)